



Lucrările Seminarului Geografic Dimitrie Cantemir  
Vol. 44, October 2017, pp. 137-158  
<http://dx.doi.org/10.15551/lsgdc.v44i0.10>



## L'aménagement du territoire en Algérie : nouvelle orientation spatiale dans le contexte de libéralisation de l'économie

Moussaoui Abdelhakim <sup>1</sup>

<sup>1</sup> Université de Tizi Ouzou - Mouloud Mammeri, Algérie

To cite this article: Abdelhakim, M. (2017). L'aménagement du territoire en Algérie : nouvelle orientation spatiale dans le contexte de libéralisation de l'économie. *Lucrările Seminarului Geografic Dimitrie Cantemir*, Vol. 44, pp. 137-158. DOI: [10.15551/lsgdc.v44i0.10](http://dx.doi.org/10.15551/lsgdc.v44i0.10)

To link to this article: <http://dx.doi.org/10.15551/lsgdc.v44i0.10>



ISSN: 1222-989X [www.seminarcantemir.uaic.ro](http://www.seminarcantemir.uaic.ro)  
© Editura Universității Alexandru Ioan Cuza din Iași, Romania.  
This is an open access article under the CC BY.



## L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN ALGÉRIE : NOUVELLE ORIENTATION SPATIALE DANS LE CONTEXTE DE LIBÉRALISATION DE L'ÉCONOMIE

Moussaoui Abdelhakim <sup>1</sup>

**Résumé.** En transition économique, l'Algérie connaît de profondes réformes de son appareil productif depuis la fin des années 1980. Une économie de marché libre et concurrentielle se met progressivement en place avec la restructuration et la privatisation de parties importantes du secteur productif. Des réformes structurelles appuient une économie libérale naissante et ouvrent l'Algérie aux échanges et aux investissements internationaux.

L'attractivité et la compétitivité deviennent ainsi essentielles pour s'inscrire dans ces nouvelles dynamiques et constituent des facteurs de recomposition territoriale importants qui vont faire l'objet d'études en vue du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) à l'horizon 2030. Les territoires apparaissent ainsi comme des bases de production et d'échanges plus ou moins intégrés et ouverts et disposant d'avantages comparatifs plus ou moins affirmés dans la compétition nationale ou mondiale.

**Mots clés :** aménagement du territoire – transition – économie de marché – attractivité – compétitivité.

### Introduction

Le cheminement de l'aménagement du territoire en Algérie a évolué au fil du temps. L'on a d'abord procédé à des ajustements régionaux de la planification sectorielle et centralisée : c'est le rôle qui a été dévolu aux programmes spéciaux. Puis l'on est passé à une régionalisation de la planification nationale.

Suite aux mutations de l'économie mondiale, l'aménagement du territoire se retrouve actuellement dans un monde où la concurrence va de plus en plus se faire par la différenciation et la distinction. La capacité des espaces à se construire des images originales, à forte identité, avec des productions typées, sera un plus concurrentiel par rapport aux espaces voisins ou éloignés. Le capital humain et le savoir, la mise en réseau des acteurs locaux (privés et publics notamment), les réseaux de communications et le branchement sur le système monde (transports, télécommunications, recherche...) seront de plus en plus indispensables pour construire un savoir local et produire du sens.

---

<sup>1</sup> Maître de Conférences -HDR- en géographie et aménagement du territoire, Faculté des sciences sociales et humaines, département des sciences humaines, Université Djilali Bounaama Khemis Miliana, Algérie. madani.azzeddine@gmail.com, azzeddine.madani@univ-dbkm.dz

L'Algérie s'est engagée dans une nouvelle politique d'aménagement et de reconfiguration de son territoire à l'horizon 2030. Cette démarche volontariste est focalisée autour du renforcement efficient du rôle de l'Etat en tant que garant d'un développement équilibré et durable du territoire et de ses composantes. Cela va permettre d'éviter le gaspillage des ressources, de combattre la ségrégation territoriale, d'assurer la cohésion sociale et spatiale de l'ensemble du territoire algérien, mais surtout de préserver et de valoriser l'héritage historique et culturel. Car le territoire n'est plus considéré comme un support physique des activités anthropiques, c'est aussi un lieu de rencontres et d'échanges de toute nature. Le sentiment d'appartenance à un territoire donné se forge à travers les âges, et se consolide par les traditions, l'éthique, les normes, les pratiques et l'héritage culturel collectif (CLAVAL P., 1995).

En restant dans cette logique de compétitivité et de valorisation territoriale, l'Algérie doit maîtriser et cerner au mieux son territoire. Cet objectif ultime permettra d'atténuer davantage les contraintes et les atouts d'un territoire connu pour sa diversité et sa complexité.

Le territoire algérien est déséquilibré et cela se manifeste par la répartition du développement et du peuplement. Afin de redistribuer d'une façon équilibrée les surcharges sur un territoire vaste, une approche prospective et centrée sur la rationalité s'impose. Cet angle de vision a pour objectif d'instaurer un travail fondé sur la concertation et l'intégration, dans une ultime finalité qui est l'adoption d'une politique d'aménagement du territoire globale ayant à la fois une forte dimension économique, sociale, environnementale et culturelle.

Compte tenu de la complexité et de l'importance des transformations territoriales actuelles en Algérie, la problématique qui mérite d'être posée est de savoir : comment concilier la politique d'aménagement du territoire dans le contexte de l'économie libérale aux exigences du développement territorial durable ?

Afin de répondre à cette question, l'étude du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) traduit et met en forme les orientations stratégiques d'aménagement durable du territoire.

Le SNAT repose sur trois fondamentaux avec trois échéances : l'échéance démographique qui est parfaitement programmée avec l'arrivée du gros de la vague des demandeurs d'emploi. L'échéance économique avec comme corollaire la compétitivité et la mise à niveau des territoires. L'échéance écologique qui exige la préservation du capital naturel et culturel dans une situation de stress hydrique et de rareté des sols et où la concurrence est de plus en plus forte entre usages et durabilité des ressources.

## **1. D'une construction étatique du territoire à une construction libérale**

Après une première étape marquée à la fin de la décennie 1960, par la définition et la mise en œuvre d'un projet national de développement économique et social fondé sur les options d'orientation socialiste, de gestion planifiée, d'un rôle dominant des institutions et des entreprises étatiques économiques et sociales, dont les résultats furent significatifs en termes de création d'une base industrielle, de réformes agraires, de prise en charge des besoins sociaux essentiels des larges couches populaires, mais insuffisants au plan des performances économiques, vint l'ère des réformes, accélérée pour des raisons à la fois

internes et externes, avec le premier choc qu'a représenté la crise du marché des hydrocarbures de 1986.

Une rupture incontournable s'impose à travers un nouveau modèle de développement orienté vers l'intégration de l'Algérie dans la nouvelle économie mondiale qui se met en place.

Cette transition s'inscrit dans le contexte d'une économie mondialisée où l'appareil productif algérien se recompose sous le jeu des échanges et des investissements et a vocation à s'inscrire dans des complémentarités économiques de plus en plus vastes. La concurrence s'engage entre différentes localisations possibles au niveau mondial, rendant nécessaire une attractivité et une compétitivité accrue du territoire. Une économie de la connaissance accompagne ces mutations avec une dématérialisation croissante des échanges et des créations de valeurs ajoutées décisives dans le champ de la création, du traitement et de la diffusion du savoir.

Ce qui avait pu être à une époque présenté comme le « modèle algérien » de développement est apparu dès les années 1980 comme un échec ou une illusion, d'où l'amorce d'un processus de réajustement interne qui va se développer en diverses expériences de réformes limitées ou plus conséquentes du système économique.

Un ensemble de mesures institutionnelles sont prises à cet effet suite aux réformes politiques introduites depuis octobre 1988 comme : la Constitution de février 1989, la loi sur les partis politiques en juillet 1989, la loi sur le pluralisme syndical en 1990, etc. elles tendent toutes à libéraliser le champ politique, l'espace médiatique et les activités culturelles.

Parallèlement, le passage de l'Algérie de l'économie planifiée à l'économie de marché a suscité la mise en place d'une réforme économique-spatiale profonde, dont la plus marquante est la mise en place du plan d'ajustement structurel (PAS).

### **1.1. Le contexte de la transition**

La crise de l'économie rentière à partir du milieu des années 80<sup>2</sup>, suivie de la crise de l'endettement externe dans la première moitié des années 90, allaient déboucher sur la mise en place d'un processus de transition vers l'économie de marché dans le cadre du programme d'ajustement structurel signé avec les institutions internationales.

En accord avec le FMI, les programmes économiques ont consisté, dans un premier temps, à restreindre le train de vie de l'Etat et à rétablir la compétitivité de l'économie, les dépenses budgétaires furent réduites, entre autres, par la diminution de la masse salariale du secteur public. Par ailleurs, les secteurs publics ont été progressivement démantelés, laissant plus de place à l'initiative privée.

Le PAS qui en a découlé imposait plusieurs objectifs visant tous à assurer les grands équilibres macro-économiques et à préparer les conditions d'une relance de la croissance économique.

---

<sup>2</sup> L'Algérie voit ses revenus issus de la vente des hydrocarbures se réduire de 50% en 1986 : de 10 milliards de dollars en 1985, ils passent à un peu plus de 5 milliards. Le gouvernement cherche donc à réduire les dépenses de l'Etat. Voir sur ce sujet Martinez (L) : « Violence de la rente pétrolière : Algérie, Irak, Libye » ; éd ; Presses de Sciences Po ; Paris ; 2010 ; P 83.

S'il paraît que l'ajustement structurel est une condition sine qua non pour le rétablissement des équilibres, il n'en reste pas moins insuffisant pour impliquer une véritable dynamique de croissance. Il en résulte que le programme d'ajustement structurel, aussi nécessaire soit-il, ne peut pas remplacer un programme de développement.

Aujourd'hui, la principale caractéristique de l'économie algérienne est la transition vers l'économie de marché. Cette transition suppose le passage vers un nouveau mode de gestion et de coordination de l'activité économique qu'on peut caractériser par trois principes fondamentaux que nous empruntons à Campbell R. McConnell (Campbell et Stanley, 1988) : la formation des prix par les marchés, la liberté d'entreprendre et la concurrence.

Afin de concrétiser son souhait d'instaurer l'économie de marché, l'Algérie doit impérativement enraciner ces trois principes qui s'avèrent indépendants mais qui restent néanmoins complémentaires.

## **1.2. Les transformations spatiales (2000-2014)**

Entre 1990 et 1999, années noires de violences exacerbées, d'insécurité permanente – des dizaines de milliers de victimes – de destruction d'infrastructures (évaluées à 20 milliards de dollars US), l'activité du pouvoir politique central en tant qu'acteur de l'aménagement est quasi nulle.

La contrainte majeure de la politique budgétaire au début des années 2000 est le poids considérable du service de la dette publique. Celle-ci s'élève à 2500 milliards de Dinars à fin 2000 et son service représente un poids considérable pour le budget, en moyenne 25% du budget de fonctionnement.

Néanmoins, cette décennie reste marquée par la mise en place de plusieurs plans de soutien à la croissance afin de sauvegarder la stabilité et renforcer le développement économique.

### **1.2.1. Le programme de soutien à la relance économique (2001-2004)**

En définitive, on adoptera un plan de 500 milliards de dinars sur la période 2001-2004. Le plan initial prévoyait que 75% des dépenses seraient faites au cours des deux premières années. En réalité, seuls 59% des dépenses étaient réalisées à fin 2003. Le rythme de réalisation a été lent, notamment pour les grands projets d'équipement ferroviaire et routier. Les dépenses finales ont dépassé les 620 milliards de dinars suite aux réévaluations de l'Etat.

Plusieurs évaluations ont été faites de la mise en œuvre de ce plan aussi bien par les institutions internationales que par les organismes nationaux. La multiplicité des objectifs, souvent qualitatifs, et l'absence d'indicateurs précis de résultats fixés à l'avance rendent l'évaluation de l'impact du programme de soutien à la relance économique (PSRE) difficile.

Au plan sectoriel, l'évaluation montre que la faisabilité économique des projets dans le secteur des travaux publics n'a pas été suffisamment étudiée et les projets hydrauliques ont peu de consistance technique et économique.

Au plan macroéconomique, les effets attendus sur l'emploi, sur la croissance, les équilibres externes qui ont été recensés sont jugés positifs mais provisoires. La croissance a

été accélérée de 1% et les emplois déjà acquis sont de 370 000 et dépasseront les 800 000 prévus si on intègre les emplois indirects. Mais l'essentiel de ces emplois est à durée déterminée sur les chantiers de construction ou d'équipement dans des entreprises de moyenne et petite taille, souvent mal ou pas organisées du tout, car le nombre d'entreprises du bâtiment et celui des exploitations agricoles qui ont participé à la réalisation des projets dépasse les 20 000<sup>3</sup>.

Au niveau spatial, il est certain que l'Etat revient en force à la préoccupation de l'aménagement du territoire. Ses projets qui étaient à l'arrêt depuis 1986, sont relancés par les pouvoirs publics à savoir : la valorisation des Hauts-Plateaux, la lutte contre la littoralisation, la relance des villes nouvelles, la réalisation des routes et des autoroutes...

Depuis le début des années 2000, des lois majeures sont venues compléter l'arsenal législatif en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement. La problématique du développement durable tend à intégrer, aujourd'hui, l'ensemble des actions et des projets en matière d'aménagement du territoire. La préoccupation constante de l'Etat algérien pour un développement cohérent et équilibré semble devoir passer inéluctablement par l'insertion de cette problématique au domaine politique<sup>4</sup>.

L'intégration de la notion de développement durable fut plus tardive que la prise en compte environnementale et apparaît une première fois dans la création par décret<sup>5</sup> du Haut conseil de l'environnement et du développement durable, puis dans la loi n°01-20 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire (2001) et enfin au travers de la loi n°03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable (2003).

Ce programme de soutien à la relance économique (PSRE) a constitué un tournant important de la politique économique algérienne qui s'est poursuivie avec l'élaboration des autres plans de développement.

### **1.2.2. Le plan de consolidation de la croissance (2005-2009)**

Les dépenses d'équipement de l'Etat sur la période 2005-2009 prennent en compte la mise en œuvre du plan de consolidation de la croissance et sont orientées sur un développement plus rapide des infrastructures et équipements de l'Etat et un soutien accru au développement des secteurs productifs. Cet ambitieux programme d'équipement public s'inscrit dans un objectif de consolidation de la croissance économique à travers la mise à niveau du réseau infrastructurel du pays dans un contexte de mise en œuvre des grandes réformes. Ce programme nécessite la mobilisation de 3 800 milliards de DA (voir tableau n°1).

En fait, l'effort d'équipement fait ou soutenu par l'Etat dépasse les 50 milliards de US\$ : l'appui budgétaire au programme de dessalement d'un million de m<sup>3</sup>/jour, à celui de l'équipement du métro d'Alger et de la SNTF, de l'autoroute Est-Ouest, porte cet effort d'équipement financé ou soutenu par l'Etat à 60 milliards de US\$, soit 12 milliards US\$ par an.

---

<sup>3</sup>Benachenhou (A) : « La fabrication de l'Algérie » ; éd ; Alpha Design ; Paris ; 2009 ; P 138.

<sup>4</sup>Kouzmine (Y) : « Le Sahara algérien. Intégration nationale et développement régional » ; éd ; l'harmattan ; Paris ; 2012 ; P 264.

<sup>5</sup> Décret 94-465 du 25 décembre 1994.

En termes de programmes sectoriels d'investissements, il convient de noter que trois secteurs : les ressources en eau, l'habitat et les infrastructures économiques devraient voir leur part de ressources de financement se renforcer de manière significative.

*Tableau 1: Programme d'équipement public*

Source : M.A.T.E., « Les pôles de compétitivité et d'excellence en Algérie » ; Décembre 2006 ; P 12.

|                 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | Total |
|-----------------|------|------|------|------|------|-------|
| Crédits alloués | 750  | 754  | 761  | 766  | 769  | 3 800 |

La répartition des crédits de paiement par secteur montre que l'allocation des ressources accorde la priorité à l'habitat et à l'amélioration du cadre de vie du citoyen et au développement des infrastructures qui bénéficient globalement de plus de la moitié des crédits, avec une priorité au rééquilibrage territorial.

En termes de structure, l'affectation des crédits de paiement se présente comme suit :

- Développement du service public administratif 20,8%
- Développement humain 15,8%
- Développement infrastructurel 22,7%
- Soutien économique 15,2%
- Habitat et cadre de vie 25,5%

Dans le but de consolider cet effort de développement, le gouvernement a adopté le programme d'investissements publics pour la période allant de 2010 à 2014.

### **1.2.3. Le plan quinquennal (2010 – 2014)**

Ce programme d'investissements publics 2010-2014 implique des engagements financiers de l'ordre de 21 214 milliards de dinars (ou l'équivalent de 286 milliards de dollars) et concerne deux volets, à savoir le parachèvement des grands projets déjà entamés, notamment dans les secteurs du rail, des routes et de l'eau, pour un montant de 9 700 milliards de dinars (équivalent à 130 milliards de dollars) et l'engagement de projets nouveaux pour un montant de 11 534 milliards de dinars (soit l'équivalent de près de 156 milliards de dollars). Plusieurs chantiers sont ouverts dans ce programme quinquennal qui consacre près de 500 milliards de dinars pour l'aménagement du territoire et l'environnement<sup>6</sup>.

L'enveloppe consacrée aux nouveaux projets est répartie en trois domaines : le développement humain, les infrastructures de base et le soutien au secteur productif.

Le premier aspect, dédié à l'amélioration des conditions de vie de la population, mobilise plus de 40 % des ressources, soit plus de 62 milliards de dollars. Outre les structures destinées à la jeunesse à travers l'éducation, les infrastructures sportives et culturelles, il est prévu dans ce plan de construire 2 millions de logements (dont 1,2 million livrables avant l'échéance 2014), ce qui représente le double de la performance réalisée au cours du précédent quinquennat. Il est aussi prévu de raccorder plus de 1 million de foyers au réseau de gaz naturel et près de 220 000 foyers ruraux au réseau électrique.

<sup>6</sup> Les quotidiens d'information El Watan du 25 mai 2010, le supplément El Watan économie du 31 mai au 6 juin 2010 et El Moudjahid du 24 mai 2010.

Les infrastructures de base mobilisent elles aussi 40 % des ressources, dont la majeure partie affectée aux transports : 48 milliards de dollars sont ainsi dédiés à l'extension du réseau autoroutier (Hauts Plateaux et pénétrantes vers le sud), à la modernisation du réseau routier, ainsi qu'à l'augmentation des capacités portuaires. Pour améliorer le transport urbain, Le plan prévoyait de doter 14 agglomérations d'un tramway, et d'étendre le réseau ferroviaire, de 3 500 km à 10 500 km à l'horizon 2014, afin de desservir les grandes villes du Sud (Ghardaïa, Ouargla, Adrar ou El-Oued).

Le soutien au secteur économique se concentre quant à lui principalement sur l'agriculture et l'industrie, avec notamment des subventions sur cinq ans à hauteur de 13,4 milliards de dollars pour l'agriculture et du double pour l'industrie, destinées à la construction de nouvelles centrales électriques, à la modernisation des outils de production ou encore à la mise à niveau des groupes industriels publics.

Quant au nouveau plan quinquennal de développement 2015-2019 il prévoit, en matière économique, la poursuite de l'effort de développement des infrastructures et la mise en place d'une politique résolue d'encouragement de l'investissement national et étranger afin d'ériger une économie émergente en mesure de satisfaire les besoins internes et faire face aux chocs externes<sup>7</sup>.

## **2. Les déséquilibres territoriaux dans la répartition de la population algérienne**

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2008) a livré quelques données relatives à la répartition géographique de la population.

### **2.1. Evolution de la répartition de la population dans l'espace physique**

La structure spatiale de la population est polarisée sur le nord du pays en général et plus particulièrement sur "la bande littorale" qui borde la Méditerranée et qui a une largeur de 50 à 100 km d'est en ouest. En effet, c'est dans cette étroite bande littorale de 45000 km<sup>2</sup> (1,9 % du territoire) que se concentre plus de 36% de la population algérienne (274 hab/km<sup>2</sup>). Cette zone contient les terres agricoles les plus fertiles, les infrastructures de transport, de communication, ainsi que toutes les commodités nécessaires à l'activité industrielle. Le Tell constitué des wilayas du Nord-Ouest (06 wilayas), du Nord-Centre (10 wilayas), du Nord-Est (08 wilayas) enregistre en 2008 un poids relatif de 63% en diminution par rapport à 1998.

La seconde zone nommée " les Hauts plateaux", se situe entre les chaînes de montagnes de l'atlas tellien au nord et de l'atlas saharien au sud et comprend les hautes plaines constantinoises et les zones steppiques de l'Ouest. D'une superficie de 255000 km<sup>2</sup>, elle représente 10,7 % du territoire et abrite près de 53% de la population totale soit une

---

<sup>7</sup> Selon le quotidien d'information « LE MAGHREB » du 31 mai 2014, ce plan d'action envisage la promotion de l'investissement productif, la création de nouvelles zones industrielles et zones d'activités, la réhabilitation de sites économiques et la mobilisation des actifs excédentaires des entreprises publiques. Il s'agit également de promouvoir et faciliter les procédures de création de PME, moderniser et mettre à niveau certaines industries (automobiles et médicament), ou encore renforcer les activités industrielles qui approvisionnent des secteurs aussi stratégiques que l'énergie, l'hydraulique ou l'agriculture.

densité moyenne de 70,6 hab/km<sup>2</sup>. Traditionnellement, c'est une zone d'élevage ovin et de céréaliculture, mais elle a bénéficié depuis l'indépendance, d'investissements industriels élevés. Cet espace, constitué de 14 wilayas, réparties à travers trois sous-espaces (Hauts-Plateaux Ouest, Hauts-Plateaux Centre, Hauts-Plateaux Est) enregistre en 2008 un poids démographique de 27,3% contre 26,5% en 1998.

La troisième zone, le "Sud", est une vaste et aride étendue saharienne de 2 millions de km<sup>2</sup>. Représentant plus de 87% de l'ensemble du territoire, elle est faiblement peuplée. Ses 3.7 millions d'habitants en 2008 ne représentent que 10.9 % de la population totale. La densité de population y est très faible, soit 1,8 hab/km<sup>2</sup>.

Toutefois, les contrastes sont tellement forts entre les zones vides dans plusieurs parties du Sahara et les régions surpeuplées du Nord que la signification de ces densités moyennes est à prendre avec beaucoup de précaution.

Tableau 2 : Répartition de la population entre 1987 et 2008

Source : ONS, « armature urbaine RGPH 2008 » ; collections statistiques n°163/2011 ; P 9.

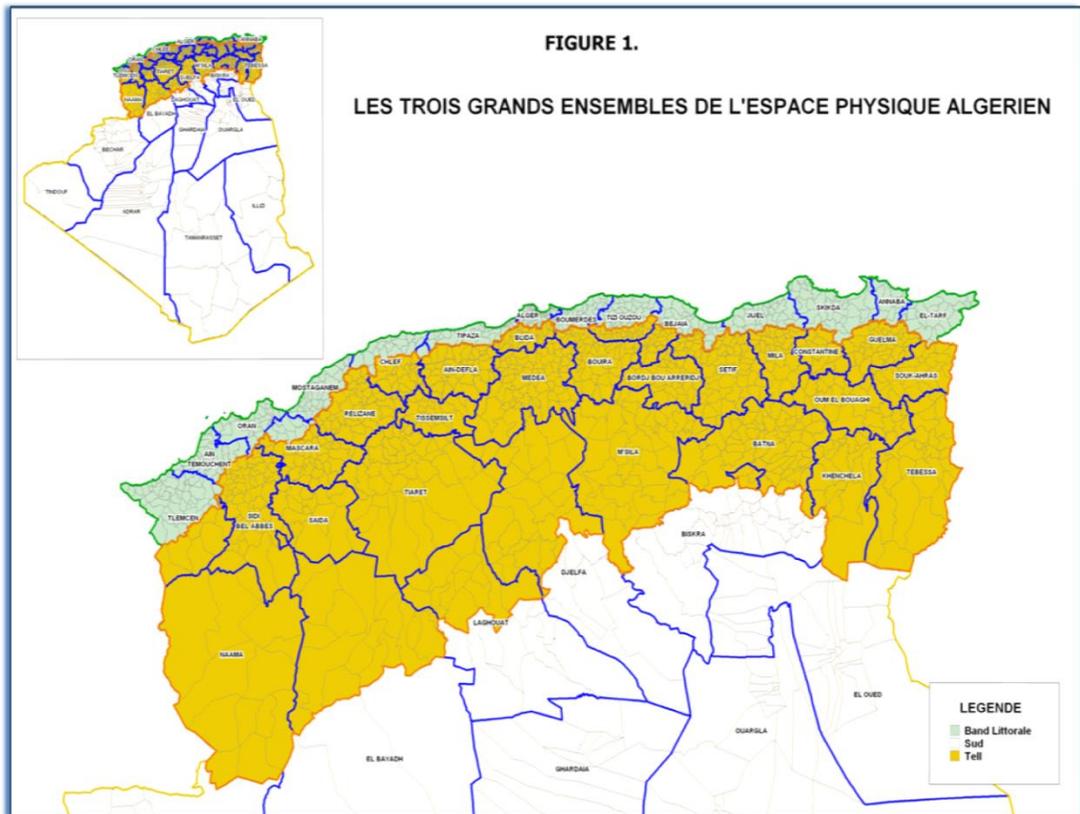
| Espace physique        | Superficie approximative au km <sup>2</sup> | Population en milliers d'habitants |                              |                              | Densité hab.km <sup>2</sup> |             |             | Taux d'accroissement annuel moyen |             |
|------------------------|---|------------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------|-------------|-------------|-----------------------------------|-------------|
|                        |   | 1987                               | 1998                         | 2008                         | 1987                        | 1998        | 2008        | 1998/1987                         | 2008/1998   |
| <b>Bande littorale</b> | 45 000<br>1,9%                              | 8 904<br>38,6%                     | 11 000<br>37,8%              | 12 342<br>36,2%              | 197,8                       | 244,4       | 274         | 1,9                               | 1,17        |
| <b>Hauts plateaux</b>  | 255 000<br>10,7%                            | 12 145<br>52,7%                    | 15 300<br>52,6%              | 18 010<br>52,9%              | 47,6                        | 60          | 70,6        | 2,08                              | 1,67        |
| <b>Sud</b>             | 2 081 000<br>87,4%                          | 2 002<br>8,7%                      | 2 801<br>9,6%                | 3 728<br>10,9%               | 0,96                        | 1,35        | 1,8         | 3,04                              | 2,94        |
| <b>Algérie</b>         | <b>2 381 000</b><br><b>100%</b>             | <b>23 051</b><br><b>100%</b>       | <b>29 113</b><br><b>100%</b> | <b>34 080</b><br><b>100%</b> | <b>9,7</b>                  | <b>12,2</b> | <b>14,3</b> | <b>2,1</b>                        | <b>1,61</b> |

L'examen de la population selon les trois grands ensembles de l'espace physique montre qu'en valeur absolue la population de chacune des zones a connu une évolution positive entre les trois derniers recensements.

En effet, la zone littorale qui a enregistré 2,1 millions de personnes en plus entre 1987 et 1998 contre seulement 1.34 millions entre 1998 et 2008. La zone des " hauts plateaux " a connu des variations de 3,16 puis de 2,7 millions pour les mêmes périodes. Pour les mêmes intervalles de temps, la zone du Sud n'a enregistré que 801000 et 927000 habitants supplémentaires.

L'espace algérien est ainsi caractérisé par un très fort indice de concentration de la population; près de 90 % de la population sont concentrés sur les 2 % de la partie Nord du territoire. Bien que légèrement en recul, cette concentration reste très élevée. La densité moyenne de la population est passée de 9.7 hab./km<sup>2</sup> en 1987 à 12,2 hab./Km<sup>2</sup> en 1998 et a atteint 14,3 hab./km<sup>2</sup> au recensement de 2008.

Ce déséquilibre dans la répartition de la population s'explique en grande partie par les conditions naturelles et notamment climatiques ainsi que par les mouvements de population qui se sont poursuivis à la faveur du schéma de développement axé sur la constitution de pôles industriels autour des grandes métropoles du Nord.



*Figure 1: Les trois grands ensembles de l'espace physique algérien*

Source : ONS, « armature urbaine RGPH 2008 » ; collections statistiques n°163/2011 ; P 8.

Les taux d'accroissement annuels moyens calculés par zone montrent que dans la zone littorale la population croît moins vite que la moyenne nationale de l'accroissement naturel et que cette tendance s'accélère. La zone des hauts plateaux enregistre quant à elle des taux d'accroissement annuels moyens sensiblement égaux à ceux de l'accroissement naturel pour les deux périodes considérées. La zone sud connaît les plus forts taux moyens d'accroissement de la population et qui sont de l'ordre de 3%, alors que ceux de l'accroissement naturel de l'Algérie sont de 2,1% entre 1987 et 1998 et 1.61 entre 1998 et 2008.

## **2.2. Evolution de la population par dispersion**

La répartition de la population par dispersion est en train de connaître un bouleversement dans sa structure. Ainsi, la population agglomérée est passée de 53,31% (6,41 millions) en 1966 à 85,73 % (29,21 millions) en 2008. Elle a enregistré un accroissement absolu de plus de sept (7) millions d'habitants entre 1987 et 1998 et plus de cinq (5) millions entre 1998 et 2008.

Par contre la population des zones éparées qui représentait près de la moitié de la population algérienne en 1966, n'en compte désormais que 14,3%. En valeur absolue la population éparse ne cesse de décroître depuis 1977 en passant de 7,04 à 4,86 Millions de personnes en 2008.

*Tableau 3: Répartition de la population selon la dispersion*

Source : ONS, « armature urbaine RGPH 2008 » ; collections statistiques n°163/2011 ; P 16.

| Années      | Population en milliers |             |        | % population agglomérée | Taux d'accroissement annuels moyens |                       |
|-------------|------------------------|-------------|--------|-------------------------|-------------------------------------|-----------------------|
|             | Zone Agglomérée        | Zone éparse | Total  |                         | Population Totale                   | Population agglomérée |
| <b>1966</b> | 6 409                  | 5 613       | 12 022 | 53,31                   | -                                   | -                     |
| <b>1977</b> | 9 909                  | 7 039       | 16 948 | 58,47                   | 3,17                                | 4,45                  |
| <b>1987</b> | 16 287                 | 6 764       | 23 051 | 70,66                   | 3,12                                | 5,09                  |
| <b>1998</b> | 23 698                 | 5 403       | 29 101 | 81,44                   | 2,10                                | 3,39                  |
| <b>2008</b> | 29 216                 | 4 864       | 34 080 | 85,73                   | 1,61                                | 2,15                  |

Entre 1987 et 1998, en plus des facteurs économiques et sociaux liés à la disponibilité de l'emploi et à l'accès aux services de base qui favorisaient l'exode rural, le facteur sécuritaire est venu bouleverser les tendances habituelles. En effet, sous l'effet de l'insécurité et de la peur, la population rurale avait dans certaines régions, quitté les campagnes et s'était réfugiée dans les agglomérations. Ainsi, durant cette période la population vivant en zone éparse a enregistré une baisse de plus de 1,3 million d'habitants.

La dernière décennie, malgré l'amélioration de la situation sécuritaire a quant à elle enregistré la même tendance avec une baisse de plus de 500 000 habitants.

La population agglomérée s'est accrue à un rythme plus élevé que celui de l'accroissement naturel de la population totale. En effet, quelque soit la période à laquelle on se réfère les taux d'accroissement annuels moyens de la population totale sont inférieurs à ceux relatifs à la population vivant en zone agglomérée.

## **2. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire à l'horizon 2030**

Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) est un acte par lequel l'Etat affiche son projet territorial. Le SNAT, approuvé par la loi n°10 – 02 du 29 juin 2010<sup>8</sup>, montre comment l'Etat compte assurer, dans un cadre de développement durable, l'équilibre, l'équité et l'attractivité du territoire dans toutes ses composantes à l'échelle du pays tout entier pour les vingt années à venir.

Le SNAT intègre dans un contexte de globalisation et de compétitivité au niveau mondial, l'insertion et le rayonnement de l'Algérie dans ses espaces naturels d'appartenance et d'évolution (Maghreb, Euro-Méditerranée, Afrique).

<sup>8</sup> Auparavant, la loi n°01 – 20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire définit les orientations et les instruments d'aménagement du territoire de nature à garantir un développement harmonieux et durable de l'espace national. Le Schéma National d'Aménagement du Territoire à l'horizon 2025, figure parmi les instruments prévus par la dite loi.

Il est de ce fait un instrument qui traduit et met en forme les orientations stratégiques d'aménagement durable du territoire. Le SNAT comprend trois points importants : le diagnostic territorial, les scénarios prospectifs et les lignes directrices.

### **3.1. Le diagnostic territorial**

Le diagnostic du SNAT s'efforce de définir les principaux traits du territoire algérien et d'en envisager les tendances majeures du développement. Les points clef du diagnostic s'organisent de la manière suivante :

- Un environnement et des ressources naturelles menacées,
- Villes et campagnes en mutation,
- Des réseaux d'infrastructures incomplets.

Le diagnostic met en évidence la richesse des ressources, des écosystèmes et des patrimoines naturels et culturels de l'Algérie mais souligne également les nombreuses menaces qui pèsent sur eux (manque de potentiel hydrique, fragilité des sols) ainsi que les contraintes qu'ils fixent pour l'aménagement du territoire.

Les villes et les campagnes algériennes ont connu de profondes mutations sous l'effet de la croissance démographique et des évolutions socio-économiques des dernières décennies. L'urbanisation s'est généralisée à l'ensemble du territoire national (70% de la population urbaine), avec une densification du réseau dans la zone tellienne et une croissance spectaculaire dans le Sud et sur les Hauts Plateaux.

Bien que le nombre d'agglomérations se soit accru dans les dernières décennies, l'armature urbaine reste dominée par Alger et, dans une moindre mesure, Oran, Constantine et Annaba. C'est par la croissance de leur périphérie, et la l'expansion de grandes villes, que ces agglomérations continuent de croître. Ailleurs, les villes de plus de 100 000 habitants (Sétif, Djelfa, Blida, Skikda, Batna, Tlemcen,...) se multiplient et constituent le niveau supérieur de l'armature urbaine actuelle. Mais, il leur manque une assise économique suffisante pour diffuser la croissance. Parallèlement, la croissance urbaine se traduit par la multiplication des petites villes.

En dehors de quatre grandes agglomérations, les villes restent inaptes à remplir leurs fonctions économiques et sociales, au-delà de l'encadrement administratif. Les carences en matière de gestion urbaine, notamment dans les systèmes de transports et de circulation, handicapent le fonctionnement satisfaisant des activités économiques.

L'organisation des infrastructures de transport et de communication dont dispose l'Algérie doit être en cohérence avec les besoins de l'économie et la mondialisation pour appuyer la compétitivité et l'attractivité du territoire. Pour le moment les réseaux de transport restent discontinus et le réseau des communications est encore peu développé avec une qualité des services qui varie en fonction des régions.

Actuellement, la mondialisation élargit nos horizons avec une « géographie des flux et des lieux »<sup>9</sup> ou bien une « géographie des réseaux » qui se dessine : l'espace des flux qui résulte [d'internet] est une nouvelle forme d'espace, caractéristique de l'ère de l'information. De nouvelles configurations territoriales émergent des processus de concentration,

---

<sup>9</sup>Musso (P) ; Crozet(Y), Joignaux (G) : « Le territoire aménagé par les réseaux » ; éditions de l'aube ; France ; 2002 ; P 23.

décentralisation et connexion spatiales qu'impulse inlassablement la géométrie variable des flux planétaires d'informations.

### **3.2. Les scénarios de l'aménagement du territoire**

Le diagnostic met en lumière différents enjeux et défis pour l'aménagement du territoire algérien auxquels le SNAT s'efforce d'apporter des réponses cohérentes et déclinées au travers de quatre scénarios « possibles », réalisables compte tenu des évolutions en cours sur le territoire national, avec pour perspective l'élaboration d'une synthèse permettant de choisir un 5<sup>ème</sup> scénario, le scénario souhaité.

#### **3.2.1. L'équilibre volontariste**

Le but principal de ce scénario est de renforcer le développement des Hauts Plateaux et du Sud qui permet le freinage du développement sur le littoral et équilibre le territoire, en termes de population et de bases productives : 55% de la population doivent se trouver au Nord et 45% sur les Hauts-Plateaux et le Sud.

Ce scénario s'appuie sur une logique interventionniste de l'Etat afin de maintenir les équilibres territoriaux et contrebalancer les tendances observées. L'Etat pose les bases productives des Hauts Plateaux par la délocalisation des grandes unités publiques et par le développement d'un appareil législatif renforcé et d'outils d'intervention, technique et foncière, étatiques. En contrepartie, l'accent est peu mis sur le développement économique local et régional. L'investissement massif dans les infrastructures de transports et de transfert d'eau encourage le transfert volontaire de population, de 2 500 000 personnes réparties entre les Hauts Plateaux (2 Millions) et le Sud (0,5 Million).

Le développement territorial doit s'appuyer sur la politique environnementale qui vise essentiellement à limiter les impacts défavorables pour le milieu et les ressources naturelles d'un développement soutenu sur les Hauts Plateaux et le Sud.

#### **3.2.2. La dynamique de l'équilibre**

La vision dynamique de l'équilibre s'inscrit dans l'Option Hauts Plateaux consistant en une double valorisation du territoire avec la constitution de pôles d'équilibre assurant le développement des Hauts Plateaux et du Sud et la réorganisation de la zone littorale et tellienne. Elle ne se limite pas au rééquilibrage littoral/intérieur mais comprend également l'équilibre urbain/rural et l'équilibre durable du territoire.

L'articulation entre la solidarité spatiale et le développement économique constitue l'objet principal de la politique d'aménagement du territoire. Pour cela, une logique partenariale se met en place : l'Etat est le garant de la solidarité spatiale et met en œuvre une politique dynamique d'équilibre territorial, le secteur privé assurant pour sa part l'essentiel du développement des bases productives. L'Etat assume ainsi des politiques publiques fortes et demeure un acteur économique dans certains secteurs clefs.

La politique menée en matière d'environnement vise à assurer un développement durable des territoires compatible avec leurs capacités de charge environnementale ainsi qu'à prévenir et réduire les impacts environnementaux.

### **3.2.3. Le territoire compétitif**

Un territoire compétitif se recompose sous l'effet de l'économie de marché. L'Etat, en attendant de se retirer dans des fonctions de régulateur, assure la transition afin de créer les conditions d'une économie diversifiée aux bases productives autonomes. Il conserve la responsabilité d'une politique d'aménagement et accompagne les forces du marché dans leur fabrication d'un territoire attractif.

La politique d'aménagement du territoire vise essentiellement le développement des pôles de croissance pour appuyer une transition efficace et garantir un niveau minimal de solidarité territoriale afin d'éviter les impacts négatifs des déséquilibres territoriaux sur la croissance générale.

Une structure duale se met en place distinguant des territoires dynamiques et attractifs, constitués des grandes villes et des espaces qu'elles entraînent dans leur sillage (Nord et pôle de prospérité des Hauts Plateaux), et des espaces périphériques situés principalement sur les Hauts Plateaux et le Sud.

Par conséquent, les bénéfices économiques sont contrebalancés dans ce scénario, par les inégalités sociales et spatiales qui se traduisent par des réactions de rejet, des phénomènes d'exclusion, de paupérisation et le développement d'une économie parallèle.

### **3.2.4. Le territoire dispersé**

Ce scénario identifie un certain nombre de tendances négatives à l'œuvre dans le pays et esquisse une image du territoire mettant en avant certains dangers et démontrant les aspects les plus profonds du « désordre territorial ».

Une vision où l'Etat, vivant essentiellement de la rente pétrolière, ne se donne pas les moyens d'accompagner la transition politique et économique. Le territoire est parcouru de dynamiques spontanées, contradictoires et dispersées, sans stratégie particulière d'aménagement.

La politique d'aménagement du territoire est incomplète et ne permettant pas une articulation efficace des politiques sectorielles. On observe une organisation de fait du territoire par des polarisations et un renforcement des inégalités spatiales. Les déséquilibres territoriaux s'accroissent entre un littoral qui conserve une attraction par défaut et un espace intérieur qui souffre de services et d'infrastructures insuffisantes.

### **3.2.5. Le scénario souhaité : Equilibre territorial et compétitivité**

Le but de ce scénario est de concilier harmonieusement les deux impératifs de l'aménagement du territoire : rétablir un équilibre durable entre les grandes composantes du territoire et adapter le territoire aux exigences de l'économie contemporaine. Cette vision s'inscrit dans l'Option Hauts Plateaux avec la constitution de pôles d'équilibre assurant le développement des Hauts Plateaux et du Sud, et la restructuration de la zone tellienne.

La dynamique de l'équilibre du territoire doit se faire entre littoral/intérieur, urbain/rural et l'équilibre durable du territoire.

La compétitivité des territoires repose sur l'ouverture internationale forte comme condition essentielle de la réussite d'une croissance économique de plus en plus dépendante du développement des échanges de l'économie mondiale.

Le renforcement des bases productives s'inscrit dans une stratégie du territoire combinant la recherche-développement, l'innovation et l'industrie. Cette stratégie s'appuie sur l'organisation des espaces de programmation territoriale et sur l'émergence des pôles d'Attractivité et des Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI) à partir desquels seront mis en œuvre les mécanismes qui permettront de diffuser la croissance sur l'ensemble du territoire.

### **3.3. Les lignes directrices de l'aménagement du territoire**

Quatre lignes directrices viennent structurer le SNAT et répondre aux enjeux du développement du territoire national tels qu'ils ont été identifiés dans le diagnostic puis déclinés en futurs possibles dans les différents scénarios :

- Organiser un territoire durable,
- Susciter les dynamiques du rééquilibrage territorial,
- Créer les conditions de l'attractivité et la compétitivité des territoires,
- Réaliser l'équité territoriale.

#### **3.3.1. Organiser un territoire durable**

Afin de répondre à l'exigence de développement durable inscrite dans la loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, le SNAT définit la stratégie du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE – DD) mais répond de manière territorialisée aux enjeux que celui-ci a mis en lumière.

Cette approche adopte pour principe directeur le fait d'assurer un développement des territoires compatible avec leur capacité de charge.

La ligne directrice « vers un territoire durable » se décline en cinq Programmes d'Action Territoriale (PAT) : assurer la durabilité de la ressource en eau<sup>10</sup>, conserver les sols et lutter contre la désertification, protéger les écosystèmes, prévenir les risques<sup>11</sup>, sauvegarder le patrimoine culturel.

#### **3.3.2. Susciter les dynamiques du rééquilibrage territorial**

Les objectifs de cette deuxième ligne directrice visent à lancer les dynamiques d'un nouvel équilibre entre le littoral et les espaces intérieurs et de mettre en place un système urbain au service du territoire national.

Au cœur de la démarche d'aménagement du territoire, l'enjeu du rééquilibrage territorial est de faire émerger de nouvelles lignes de partage et de nouvelles polarités structurant une organisation renouvelée du territoire.

---

<sup>10</sup>Dix neuf barrages seront réalisés entre 2010 – 2014 et permettront une mobilisation qui passera de 7,1 à 9,1 milliards de m<sup>3</sup>. Quinze grandes unités de dessalement pouvant produire 938 millions de m<sup>3</sup>/an d'eau seront réalisées.

<sup>11</sup> Les plans relatifs à la prévention des risques sont : Plans Généraux de Prévention (PGP), Plans d'Exposition aux Risques (PER), Plans Particuliers d'Intervention (PPI), Plans d'Organisation Interne de l'entreprise (POI). Leurs prescriptions reprises par les documents d'urbanisme (PDAU et POS).

Les données sur la population illustrent l'ampleur des évolutions nécessaires pour le rééquilibrage du territoire. Il s'agit d'ordres de grandeur, présentés en fonction de deux hypothèses :

- Une hypothèse selon le « croît naturel » jusqu'en 2030.
- Une hypothèse « redéploiement », qui prend en charge l'hypothèse de « croît naturel », plus un redéploiement volontaire de 2 500 000 habitants du Nord vers les Hauts Plateaux et le Sud à l'horizon 2030.

*Tableau 4 : Evolution de la population à l'horizon 2030*

Source : M.A.T.E. : « Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030 » ; 2010 ; P 52.

| Espaces            | RGPH<br>2008 | 2030                                    |               |           |
|--------------------|--------------|---|---------------|-----------|
|                    |              | Projection<br>selon le croît<br>naturel | Redéploiement | Variation |
| Nord               | 21,5 (63%)   | 28,0 (62%)                              | 25,5 (56,4%)  | - 2,5     |
| Hauts-<br>Plateaux | 9,3 (27,3%)  | 12,6 (28%)                              | 14,6 (32,3%)  | + 2,0     |
| Sud                | 3,3 (9,7%)   | 4,6 (10%)                               | 5,1 (11,3%)   | + 0,5     |
| National           | 34,1         | 45,2                                    | 45,2          | 0         |

Ce programme d'action met en œuvre une profonde restructuration de l'espace littoral et tellien afin de faire face à la tendance lourde de croissance du littoral aux dépens des espaces intérieurs. Il repose sur différents principes : limitation de l'urbanisation littorale, protection des terres agricoles, réorientation de l'urbanisation sur les piémonts pour l'incitation à la localisation dans l'intérieur du Tell.

### 3.3.2.1. L'option Hauts Plateaux

Le plan d'action met en place un système urbain des Hauts Plateaux hiérarchisé, articulé et polarisé s'appuyant sur un réseau d'infrastructures performant. Il institue pour cela des villes d'équilibre et des villes relais des Hauts-Plateaux<sup>12</sup> et complète l'armature urbaine par les villes nouvelles.

L'objectif recherché est de faire des Hauts Plateaux des espaces attractifs afin d'y permettre un redéploiement volontaire réaliste et graduel d'une partie de la population du Nord.

<sup>12</sup> Les villes d'équilibre et les villes relais des Hauts-Plateaux s'inscrivent ainsi dans les PAT relatifs aux espaces de programmation territoriale et aux Pôles d'Attractivité et des Zones Intégrées de Développement Industriel.

Les villes de Tebessa, Batna, Sétif, Djelfa, Tiaret, Saida, M'Sila et Laghouat sont instituées comme villes d'équilibre des Hauts Plateaux.

Les villes d'Ain sefra, Mécheria, El Bayadh, Boussaâda, Bordj Bou Arreridj et Barika sont instituées comme villes relais des Hauts Plateaux.

Tableau 5: Evolution de la population et des besoins (logements et emplois) après redéploiement à l'horizon 2030, unité -millions

Source : SNAT 2030 ; Op.cit ; P 55.

| Hauts Plateaux (HP) | Population 2008 | Parc logts. 2008 | Evolution selon le croît naturel 2030 | Redéploiement 2 millions d'hab. 2030 | Population 2030 après redéploiement |
|---------------------|-----------------|------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------|
| HP Ouest            | 1,9             | 0,36             | 2,5                                   | + 0,5                                | 3,0                                 |
| HP Centre           | 2,5             | 0,41             | 3,4                                   | + 1,0                                | 4,4                                 |
| HP Est              | 4,9             | 0,98             | 6,7                                   | + 0,5                                | 7,2                                 |
| <b>Total HP</b>     | <b>9,3</b>      | <b>1,75</b>      | <b>12,6</b>                           | <b>+ 2,0</b>                         | <b>14,6</b>                         |

| Hauts Plateaux (HP) | Logements                      |  | Emplois                        |  |
|---------------------|--------------------------------|--|--------------------------------|--|
|                     | Besoins selon le croît naturel | Besoins avec redéploiement 2 millions d'hab. | Besoins selon le croît naturel | Besoins avec redéploiement 2 millions d'hab. |
| HP Ouest            | 0,5 (19,8%)                    | 0,6 (20,5%)                                  | 0,27 (20%)                     | 0,33 (20%)                                   |
| HP Centre           | 0,68 (27%)                     | 0,88 (30,2%)                                 | 0,36 (27%)                     | 0,49 (30%)                                   |
| HP Est              | 1,34 (53,2%)                   | 1,44 (49,3%)                                 | 0,72 (53%)                     | 0,83 (50%)                                   |
| <b>Total HP</b>     | <b>2,52</b>                    | <b>2,92</b>                                  | <b>1,35</b>                    | <b>1,65</b>                                  |

Plusieurs plans d'action spéciaux et complémentaires sont définis pour les Hauts Plateaux : transferts d'eau, préservation et valorisation de l'écosystème steppique à travers le plan « sols et steppe », renouveau rural, grands périmètres agricoles, production animale et agro-industrielle, parcs naturels et culturels, développement humain et social, transport et mobilité (infrastructures routières, ferroviaires et aériennes), numérisation des Hauts Plateaux, énergies nouvelles et renouvelables, recherche agronomique et biotechnologique dans les zones arides et semi-arides, délocalisation des activités économiques.

### 3.3.2.2. L'option développement du Sud

Afin de créer les conditions de développement du Sud répondant aux spécificités du milieu désertique et aux besoins de ses habitants, le programme d'actions de cette option s'appuie sur : le renforcement d'un système urbain en archipel, le soutien à la compétitivité et à la croissance<sup>13</sup>, la protection du système oasien et la durabilité de l'eau, le renforcement de l'accessibilité et de la desserte, les technologies modernes au service du Grand Sud<sup>14</sup>.

<sup>13</sup> La constitution de Zones Intégrées de Développement Industriel et des Pôles d'Attractivité permettent la valorisation des ressources sahariennes sur des espaces et des filières identifiées.

<sup>14</sup> Ce vaste territoire aux réserves avérées en hydrocarbures et en eau fossile offre aussi des potentialités importantes en énergie solaire, en gisements miniers, en agriculture mais aussi en matière

Le système urbain du Sud est renforcé par l'institution de Pôles du Sud et la création de villes nouvelles venant appuyer l'armature urbaine existante.

*Tableau 6: Prévission de la population du Sud*

Source : SNAT 2030 ; Op.cit ; P 56.

| Espace | RGPH 2008 | 2030                              |               |           |
|--------|-----------|-----------------------------------|---------------|-----------|
|        |           | Projection selon le croît naturel | Redéploiement | Variation |
| Sud    | 3,3       | 4,6                               | 5,1           | + 0,5     |

Avec l'objectif de tirer parti de cette richesse potentielle de l'espace Sud, le SNAT tend pour les 20 ans à venir à consolider les bases d'un développement durable et à inverser la tendance pour assurer à cet espace une meilleure attractivité et équité territoriale.

Cependant, afin d'asseoir une politique de délocalisation des activités qui doit s'inscrire dans le cadre du SNAT, un Fonds National d'Aménagement du Territoire « FNAT » a été créé pour aider les investisseurs à se délocaliser vers les Hauts Plateaux.

Un dispositif incluant à la fois une aide financière par emploi délocalisé, des avantages fiscaux, des avantages en nature (terrains ou bâtiments), des bonifications de prêts (prêts à taux 0%), incite les entreprises à s'implanter dans des territoires éligibles au titre de la politique d'aménagement du territoire.

Des mesures d'accompagnement sont prises dans les espaces bénéficiant de délocalisation comme l'aménagement d'infrastructures (transport, numériques...), et le développement de services.

Différentes catégories de villes sont définies afin de préciser les fonctions de chaque type au sein du système urbain et de déterminer les programmes appuyant leur mise en œuvre : les grandes villes (Alger, Oran, Annaba et Constantine), les villes d'équilibre des Hauts Plateaux, les villes relais du Tell, les villes de développement du Sud, les villes nouvelles.

### **3.3.3. Créer les conditions de l'attractivité et de la compétitivité des territoires**

Le SNAT entend créer les conditions de la compétitivité et de l'attractivité des territoires en affirmant leurs capacités à produire et échanger selon les règles de l'économie moderne et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements étrangers, qui les accompagnent. Plusieurs éléments sont nécessaires au développement de l'attractivité et la compétitivité : l'ouverture internationale, la modernisation des infrastructures et l'organisation territoriale des bases productives.

Le développement de la compétitivité et de l'attractivité du territoire constitue une ligne directrice essentielle du SNAT, la capacité des territoires à produire de la richesse étant une condition importante à leur développement et leur aménagement. S'appuyant nécessairement sur cette ligne directrice, les autres lignes directrices déjà examinées : durabilité, équilibre viennent toutefois en compléter les stratégies.

---

de tourisme et de loisirs sahariens, comme en recherche scientifique, notamment en biotechnologie appliquée à l'agronomie.

La création des pôles d'excellence universitaires et de recherches sont une condition de l'attractivité et de la compétitivité des grandes villes qui vont permettre le développement des services aux entreprises, la formation des acteurs économiques et le renforcement des structures d'accueil.

Tableau 7: Les pôles d'attractivité pour les grandes villes

Source : SNAT 2030 ; Op.cit ; P 70.

| Grandes villes        | Pôles d'attractivité                         | Filières   |
|-----------------------|--|--|
| Alger                 | Alger – Sidi Abdellah - Bouinan              | TIC – technologies avancées<br>Biotechnologie                                |
| Oran                  | Oran – Mostaganem<br>SidiBelAbbès<br>Tlemcen | Chimie organique et énergie<br>technologies spatiales<br>télécommunications  |
| Constantine<br>Annaba | Constantine<br>Annaba - Skikda               | Biotechnologies (alimentaire et santé) – métallurgie mécanique – pétrochimie |

Les schémas d'aménagement des grandes villes sont définis et mis en œuvre à travers d'ambitieux programmes de renouvellement urbain. Ils permettent de mettre fin aux dysfonctionnements actuels et de favoriser la constitution d'une ville durable et attractive.

Les ressources naturelles et le capital physique, tout en restant importants, voient leur poids relativisé, dans une nouvelle stratégie industrielle, par des facteurs immatériels : information, recherche, flux financiers. L'émergence d'une économie de la connaissance, s'appuyant sur la capacité à produire et traiter l'information et à mener des activités de recherche génératrices de haute technologie, est le véritable enjeu. La prise en compte et la valorisation de la dimension territoriale s'avère essentielle pour répondre à ces défis.

Dans ce cadre, le développement spatial de l'industrie doit exploiter au sein des pôles d'attractivité la proximité des entreprises au sein des Zones Intégrées de Développement Industriel (ZIDI)<sup>15</sup> et des Technopoles<sup>16</sup> pour les mettre en réseau entre elles, avec les centres

<sup>15</sup> Sur la base du processus de relance de l'industrie, les ZIDI identifiées sont les suivantes :

- Les Zones intégrées de Développement Industriel polyvalentes : Alger, Boumerdès, Bejaia, Tizi-Ouzou, Blida, Médéa, Oran, Sidi Bel Abbes, Tlemcen, Mostaganem, Relizane, Mascara, Tiaret, Saida, Chlef, Annaba, Constantine, Sétif, Bordj Bou Arreridj, Guelma, Batna, Tebessa, Laghouat, Ghardaïa, Biskra et M'Sila.
- Les Zones Intégrées de Développement Industriel Spécialisées :Jijel, Skikda, Oran, Ouargla.
- Les Technopôles au sein des ZIDI : Il s'agit de mettre en place des Technopôles lorsque la zone abrite une ou plusieurs entreprises de grande envergure opérant dans une activité précise autour de laquelle existent des capacités de formation et de recherche de haut niveau et des relations entre ces structures et l'entreprise.

<sup>16</sup> Sur la base de la densité d'entreprises et de la spécialisation technologique, les technopôles identifiés sont : Bejaia (Industries Agro-alimentaires), Sidi Bel Abbes (électronique), Tlemcen (Téléphonie et Biothérapie), Batna (Industries Agro-alimentaires), Ghardaïa (énergie solaire).

de recherche et de formation ainsi qu'une personnalisation des interventions des structures de régulation, de financement et de facilitation.

La politique volontariste de la stratégie industrielle est susceptible de positionner l'Algérie vis-à-vis de ses concurrents. Cette stratégie identifie les filières porteuses (pétrochimie, industries agro-alimentaires, industries pharmaceutiques, industrie automobile, industrie des TIC...) qui tiennent de la dynamique que connaît l'économie mondiale.

### **3.3.4. Réaliser l'équité territoriale**

Au-delà de la mise en œuvre d'un principe général de cohésion nationale, l'équité territoriale contribue à une organisation efficace du territoire permettant de traiter en amont des facteurs de déséquilibre et d'instabilité et d'éviter les ajustements coûteux qu'ils engendrent en termes de migration, de désertification, de pression sur les espaces les plus prospères ou de déséconomies pour l'ensemble du pays.

Il s'agit à travers cette quatrième ligne directrice d'assurer le rattrapage des zones à handicap et d'anticiper la mise à niveau des zones qui peuvent se voir distancer par le jeu de l'attractivité et de la compétitivité.

Les principaux axes d'intervention de l'équité territoriale portent sur : l'habitat et les équipements de base, l'accessibilité, l'accès aux services, les bases productives propres.

La ligne directrice relative à l'équité territoriale se décline en trois dimensions et traite des villes, des espaces ruraux et des zones à handicaps.

## **Conclusion**

A titre de conclusion, il est nécessaire de relever que l'aménagement du territoire en Algérie a connu de profondes mutations, dans un contexte d'ouverture à l'économie libérale, avec l'amorce d'une nouvelle phase démographique et la transformation de son système productif. L'enjeu de la transition économique a également un versant territorial et s'inscrit dans un cadre de déséquilibres déjà marqués.

Deux déséquilibres, l'un Nord – Sud et l'autre Est – Ouest apparaissent sur le territoire : l'essentiel du potentiel économique est localisé dans le Nord en adéquation avec la concentration de la population. A cela s'ajoute une pression démographique différenciée selon les espaces et dans les effets sont mal maîtrisés.

Cette situation nécessite la mise en œuvre d'un nouveau schéma national d'aménagement du territoire afin de remédier aux déséquilibres constatés et permettre à la politique d'aménagement du territoire de répondre à la question du développement territorial durable.

Ce schéma devrait interpréter la stratégie de l'Etat en matière d'aménagement du territoire et orienter les actions de développement à l'horizon 2030, par rapport aux objectifs qu'exige un développement global, tant au plan territorial que sectoriel. Les objectifs les plus attendus reposent essentiellement sur l'équilibre régional, la cohérence des actions, la valorisation des ressources humaines et naturelles, le redéploiement des populations et des activités du Nord vers les Hauts-Plateaux et le Grand-Sud et la réduction des distances par la performance des infrastructures de base et les moyens de transport, ainsi que par un découpage administratif ambitieux à la mesure de l'ampleur du territoire national.

D'autre part, afin de répondre à l'exigence de développement durable inscrite dans la loi relative à l'aménagement et au développement durable du territoire, le SNAT définit la stratégie du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE – DD) mais répond de manière territorialisée aux enjeux que celui-ci a mis en lumière. Cette première ligne directrice se décline en plusieurs actions territoriales : assurer la durabilité de la ressource en eau, conservation des sols et la lutte contre la désertification, protéger les écosystèmes, prévention des risques, sauvegarder le patrimoine culturel.

Il s'agit ainsi de maîtriser les tendances à l'œuvre et d'impulser de nouvelles dynamiques pour définir de nouveaux équilibres sociétaux, économiques et écologiques et constituer les conditions d'un territoire durable. L'Algérie a connu un retard de plus de 30 ans dans ce domaine. De 1982 à 2010, ce pays avait fonctionné sans aucun instrument d'aménagement global du territoire.

De plus, le développement de la compétitivité et de l'attractivité du territoire constitue une ligne directrice essentielle du SNAT, la capacité des territoires à produire de la richesse étant une condition importante à leur développement et leur aménagement.

Mais le constat reste partagé par différents observateurs d'une amplification de l'hypertrophie du développement de l'extrême Nord, héritée de l'époque coloniale, sous l'effet du non-respect des instruments de l'aménagement du territoire. Cette tendance est à mettre en relation avec la consommation abusive des terres les plus fertiles de la partie Nord du pays, envahies par des constructions alors que les grandes étendues des Hauts-Plateaux et du Grand-Sud sont toujours dans un état vierge. Les deux options en faveur des Hauts-Plateaux et du Grand-Sud sont restées lettre morte.

De par leur ampleur, leur complexité et leur caractère transversal, les programmes d'actions pour la mise en œuvre du SNAT, tant au niveau sectoriel que régional, constituent des opérations de longue haleine, fédérant des acteurs variés et multiples : Etat, collectivités locales, partenariat public privé et citoyens, et dont les résultats ne peuvent que s'inscrire dans le temps long.

## Références bibliographiques

1. Abdelmalki L., Bounemra Ben Soltane K., Sadni-Jallab M., 2009. *Le maghreb face aux défis de l'ouverture en méditerranée* Ed. L'Harmattan, Paris.
2. Aydalot P., 1984. *Crise et espace*, Ed. Economica, Paris.
3. Aydalot P., 1985. *Economie régionale et urbaine*, Ed. Economica, Paris.
4. Baudelle G., Guy C. et Mérenne-Schoumaker B., 2011. *Le développement territorial en Europe : concepts, enjeux et débats*, Ed. PUR.
5. Benachenhou A., 2009. *La fabrication de l'Algérie*, Ed. Alpha Design, Paris.
6. Bendjelid A., 1986. *Planification et organisation de l'espace en Algérie* Ed. OPU, Alger.
7. Bendjelid A., Brulé J.C., Fontaine J., 2004. *Aménageurs et aménagés en Algérie. Héritages des années Boumediene et Chadli*. Ed. L'Harmattan, Paris.
8. Boudjema R., 2011. *Economie du développement de l'Algérie 1962 – 2010 (volume 2)*, Ed. Dar El khaldounia, Alger.
9. Brulé J.C., Fontaine J., 1990. *L'Algérie volontarisme Etatique et aménagement du territoire*, Ed. OPU, Alger.
10. Cote M., 1983. *L'espace algérien. Les prémices d'un aménagement*, Ed. OPU, Alger.

11. Cote M., 1993. *L'Algérie ou l'espace retourné*, Ed. Media-plus, Constantine.
12. Cote M., 1996. *L'Algérie espace et société*, Ed. Masson & Armand Colin, Paris.
13. Derycke P. H., 1992. *Espace et dynamiques territoriales*, Ed. Economica, Paris.
14. Ecrement M., 1986. *Indépendance politique et libération économique, un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985*, Ed. ENAP/OPU (Alger)/PUG (Grenoble).
15. Kherdjemil B., 1988. *Mondialisation et dynamiques des territoires*, Ed. L'Harmattan, Paris.
16. Kouzmine Y., 2012, *Le Sahara algérien. Intégration nationale et développement régional*, Ed. L'harmattan, Paris, 2012.
17. Lacour C., Delamarre A., 2006. *40 ans d'aménagement du territoire*, Ed. La documentation française, Paris.
18. Lajugie J., Delfaud P., Lacour C., 1985. *Espace régional et aménagement du territoire*, Ed. Dalloz, Paris.
19. Martinez L., 2010. *Violence de la rente pétrolière, Algérie, Irak, Libye*, Ed. Presses de Sciences Po, Paris.
20. M.A.T.E., 2006. *Les pôles de compétitivité et d'excellence en Algérie*.
21. M.A.T.E., 2010. *Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2030*.
22. Musso P., Crozet Y., Joignaux G., 2002. *Le territoire aménagé par les réseaux*, Editions de l'aube, France.
23. ONS, 2011. *Armature urbaine RGPH 2008*, Collections statistiques n°163/2011.
24. Pecqueur B., 1996. *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Ed. L'Harmattan, Paris.
25. Sari D., 1993. *Les mutations socio-économiques et spatiales en Algérie* Ed. OPU, Alger.
26. Troin J.F., 1985. *Le Maghreb hommes et espaces*, Ed. Armand Colin, Paris.
27. Troin J.F., 2006. *Le grand Maghreb. Mondialisation et construction des territoires* Ed. Armand Colin, Paris.

